

# CER ALBERT

Ecole de conduite Albert  
9 Rue Charles Landelle  
53000 LAVAL

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**200 000**  
ÉLÈVES / AN



**550**  
CENTRES



**450**  
MOTOS



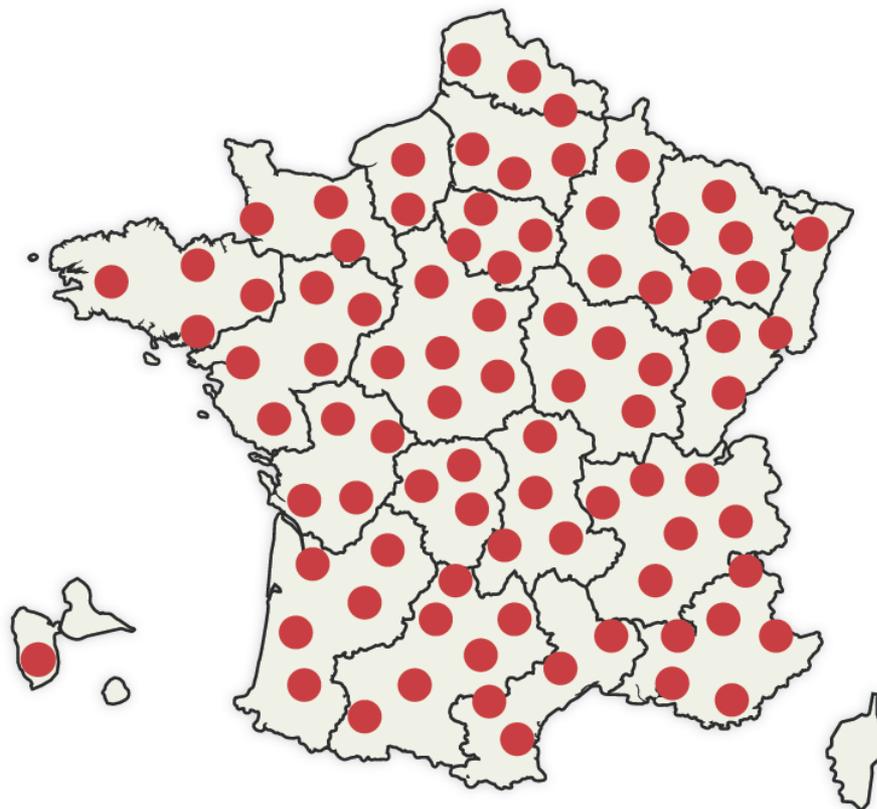
**2 000**  
VOITURES NEUVES



**2 500**  
PROFESSIONNELS



**60**  
POIDS LOURDS



# NOS FORMATIONS



## PERMIS B 18 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule  $\leq$  3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque  $<$  750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière AAC

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

### Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



## PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

## FORMATION REMORQUE ATTESTATION B(96) 18 ANS



- Remorque  $>$  à 750 kg
- Somme des PTAC  $>$  3500 kg et  $\leq$  4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



## PERMIS BE 18 ANS

- Remorque  $>$  à 750 kg
- Somme des PTAC  $>$  4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



## PERMIS B 18 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule  $\leq$  3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque  $<$  750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

### FORMATION PASSERELLE B(78) VERS B

- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 6 mois

## LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

# FORMATIONS 2 ROUES



## PERMIS **A1** 16 ANS

### MOTOCYCLETTES 125 CM<sup>3</sup> AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### FORMATION **7 HEURES**

**20 ANS**

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



## PERMIS **A2** 18 ANS

### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### FORMATION **A1 VERS A2**

**18 ANS**

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



## PERMIS **AM** 14 ANS

### 2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



## PERMIS **AM** 14 ANS

### QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



### FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

**20 ANS**

### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

# NOTRE ÉQUIPE

## CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Julien DAILLIERE



## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Julien DAILLIERE



## NOS ENSEIGNANTS

NICOLAS  
Formations dispensées  
- AM, A, A1,A2  
- B, BE, B78,AAC



SEBASTIEN  
Formations dispensées  
- AM, A, A1,A2  
- B, B78,AAC



Julien  
Formations dispensées  
- AM, A, A1,A2  
- B, BE, B78 B96,AAC



Karine  
Formations dispensées  
- B, B78,AAC



Jean-Claude  
Formations dispensées  
- B, B78 ,AAC



# INFOS PRATIQUES

## FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



catégorie L5e

Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à LA ROUSSIERE  
53260 PARNE SUR ROC

Elle se situe à **12,1** km (soit **16** min de l'école de conduite)  
Elle est disponible du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 TOUTE L'ANNEE  
Nous disposons de 3 pistes (allure normale, allure lente, demi-tour)  
Le lieu dispose de sanitaire et d'un petit hall pour s'abriter au besoin.  
Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite CER BOURNY 37 PLACE  
DE LA COMMUNE 53000 LAVAL

**Engagé dans une démarche qualité**, le **CER ALBERT** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

### >> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

De ce fait afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants, un nouveau programme de formation est mis en place : le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne).

L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir être, de savoirs, de savoir faire et de savoir devenir. Nos moniteurs diplômés vous accompagneront dans cette démarche.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 minutes et est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **deux manœuvres différentes**, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière**
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
Entre 45 min  
et 1h00

<p><u>LES</u> <u>OBJECTIFS</u></p>	<p>L'évaluation de départ permet d'<b>estimer</b> le <b>nombre d'heures</b> dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée</p>	
<p><u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u></p>		<p><b>SIMULATEUR</b> (Si le candidat à effectué moins de 20 heures de pratique dans une école de conduite ) Cette évaluation est réalisée sans formateur</p>
<p><u>LES</u> <u>COMPÉTENCES</u> <u>EVALUÉES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vos <b>prérequis</b> en matière de <b>connaissances des règles du code de la route</b> et en matière de conduite d'un véhicule ;</li> <li>- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;</li> <li>- vos compétences <b>psychomotrices</b> ;</li> <li>- vos <b>motivations</b>.</li> </ul>	

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
**1h00**

<p><u>LES</u> <u>OBJECTIFS</u></p>	<p>L'évaluation de départ permet d'<b>estimer</b> le <b>nombre d'heures</b> dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée</p>	
<p><u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u></p>		<p><b>VÉHICULE</b> (Si le candidat a déjà effectué au moins 20 heures de pratique dans une école de conduite ) Cette évaluation est réalisée avec formateur Evaluation en <b>situation réelle</b> où le formateur utilise une grille d'évaluation</p>
<p><u>LES</u> <u>COMPÉTENCES</u> <u>EVALUÉES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vos <b>prérequis</b> en matière de <b>connaissances des règles du code de la route</b> et en matière de conduite d'un véhicule ;</li> <li>- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;</li> <li>- vos compétences <b>psychomotrices</b> ;</li> <li>- vos <b>motivations</b>.</li> </ul>	

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

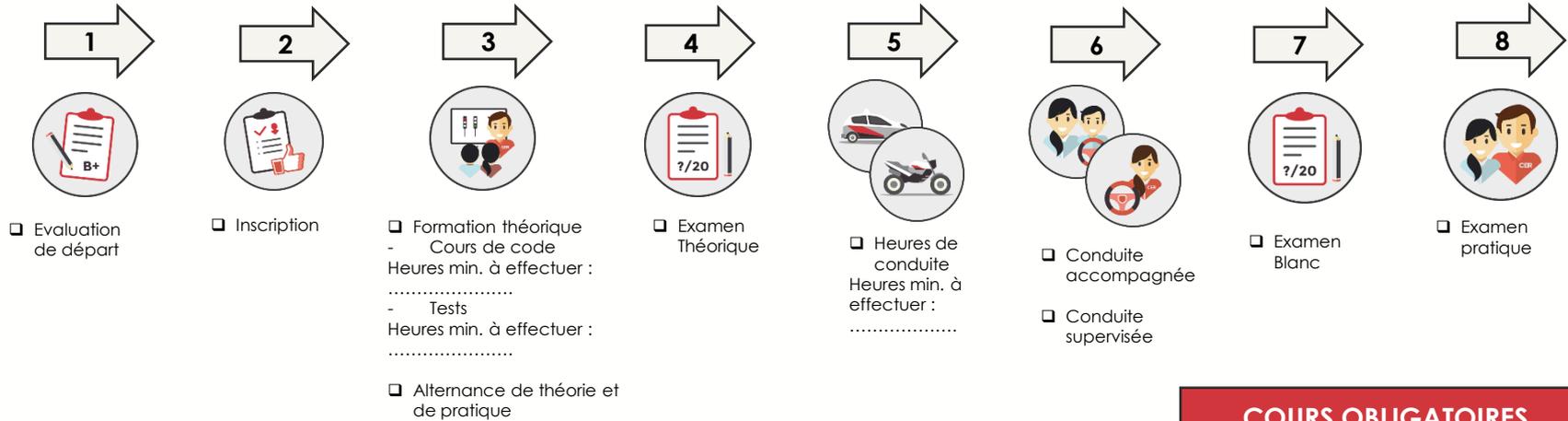
**BON À SAVOIR**



# PARCOURS DE FORMATION

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Type de permis : .....



## COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
La formation théorique portant sur des <b>questions « d'entraînement au code »</b> peut être suivie à votre rythme, soit : - dans <b>l'école de conduite</b> avec un <b>support média</b> ou avec un <b>enseignant</b> - via <b>Internet (code en ligne CER)</b>	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à <b>circuler</b> : - <b>en ville</b> - <b>en rase campagne sur autoroute</b> - <b>par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)</b> - <b>de nuit</b>

**Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

**THÈMES :**

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd
- Spécificité du 2 roues

## 1. EVALUATION DE DEPART

Cette évaluation de départ aura pour but de connaître votre niveau et de déterminer le volume d'heures de conduite nécessaire à l'obtention du permis de conduire.

## 2. INSCRIPTION

Votre choix est fait. Notre équipe vous souhaite une agréable formation.

## 3. FORMATION THEORIQUE

Vous participez à des cours théoriques collectifs aux heures proposées par l'Ecole de conduite et/ ou aux stages théoriques intensifs (21h). Nos cours sont dispensés par un enseignant diplômé .  
Petits plus : livre de code et code en ligne.

## 4. EXAMEN THEORIQUE

Vous avez atteint le niveau requis pour passer l'examen théorique ; vous devez obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur 40.

## 5. FORMATION CONDUITE

Vous aurez un accompagnement individuel et personnalisé. Vous serez amené à circuler en ville, en campagne, sur autoroute, par temps dégradé (pluie, nuit...)

## 6. CONDUITE ACCOMPAGNEE / SUPERVISEE

A l'issue de vos 20 heures minimales obligatoires et + si nécessaire un rendez-vous préalable vous sera proposé et effectué avec vos accompagnateurs référents. A ce moment, la conduite accompagnée / supervisée commence. Puis 2 rdv pédagogiques à 1000kms et 2500kms vous seront proposés (se référer à la brochure explicative pour connaître le déroulement de L'AAC et CS).

## 7. EXAMEN BLANC

Cet examen blanc pratique aura pour but de valider ou non les savoir faire ; en cas de non réussite à ce dernier une proposition d'heures supplémentaires sera proposée pour atteindre le niveau requis pour le passage à l'examen pratique.

## 8. EXAMEN PRATIQUE

Passage à l'examen pratique d'une durée de 32 minutes avec un expert de la sécurité routière.

**Ecole de conduite CER Albert**  
9 Rue Charles Landelle 53000 Laval



**HORAIRES DES  
COURS Théoriques\***

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	-	-
MAR.		18h00
MER.		17h00
JEU.		18h00
VEN.		17h00
SAM.		14h00



**HORAIRES DES  
TESTS Théoriques**

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		17h00 ET 18h00
MAR.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
MER.	-	14h00 – 17h00
JEU.	10h00 – 12h00	17h00
VEN.	10h00 – 12h00	14h00 – 17h00
SAM.		15h00



**HORAIRES DES  
COURS DE CONDUITE**

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	8H00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	8H00 – 12h00	13h00 – 19h00
MER.	8H00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	8H00 – 12h00	13h00 – 19h00
VEN.	8H00 – 12h00	13h00 – 19h00
SAM.	8H00 – 12h00	13h00 – 17h00

\*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**

---

# CONTACT

## Ecole de conduite CER ALBERT

9 RUE CHARLES LANDELLE 53000 LAVAL

[contact@cer-bourny-albert.fr](mailto:contact@cer-bourny-albert.fr)

[WWW.CER-BOURNY-ALBERT.FR](http://WWW.CER-BOURNY-ALBERT.FR)

02 43 53 34 65

---

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille:...

N° D'AGRÉMENT :E1305300020

**CER**   
C'EST RÉUSSIR